



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D - 2019/384

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Dynamique du pacte de cohésion sociale et territoriale financement de projets pour l'année 2019. Autorisation. Décision. Signature

Madame Alexandra SIARRI, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale est particulièrement mise en œuvre dans les quartiers prioritaires. En complément des budgets de fonctionnement votés en décembre, la première programmation de l'appel à projets a été votée au conseil municipal d'Avril puis une seconde au conseil municipal de Juillet 2019.

Ces deux programmations ont quasiment couvert l'ensemble des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Toutefois, nous avons conservé une réserve financière afin de pouvoir accompagner des projets répondant à des enjeux prioritaires en cours d'année.

C'est le cas des actions suivantes pour lesquelles nous vous proposons de voter le financement :

Le Projet « Les Melting Potes R », porté par l'association Unis cité

Ce programme s'adressant à des jeunes de 18 à 25 ans, se traduit comme suit : Il regroupe vingt volontaires : dix réfugiés et dix français, avec une parité femmes-hommes, pendant 8 mois. La finalité du programme est l'inclusion des réfugiés dans la société française ; leur accompagnement est donc renforcé et des formations leur sont spécifiquement proposées.

Le recrutement se fera en lien avec les associations intervenant auprès des réfugiés et sera accessible aux personnes ne parlant que très peu le français. Les points essentiels du programme :

- une formation linguistique,
- un accompagnement vers l'emploi pendant et après le Service Civique
- une période d'immersion en entreprise ou au sein d'une association
- des formations sur mesure sur l'accès aux droits et à la santé.

Cependant, tous les volontaires, francophones comme allophones, ont une base commune à la fois dans la Préparation au Service Civique, les Formations Civiques et Citoyennes (FCC) et l'Accompagnement au Projet d'Avenir (APA).

Sorties sportives pour les adolescents du Grand Parc, portées par Younus Académie :

L'association propose 7 journées dédiées aux sports pour 14 jeunes du Grand Parc. Ce projet répond aux priorités fixées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et à l'enjeu « Intervenir auprès des publics à risque ». Cela induit d'aller au-devant de ces jeunes en rupture et de leur proposer des actions en adéquation avec leurs goûts et leurs pratiques qui évoluent rapidement. L'association développe ses actions hors les murs, c'est-à-dire en dehors des gymnases par exemple, et même hors du quartier, en ciblant les mercredis, la fin d'après-midi et le début de soirée.

Boxe éducative au Grand Parc, portée par le Boxing Club Alamele

Dans la continuité du projet précédent porté par Youn'us Académie, Le Boxing Club Alamele répond aussi par cette action à la demande d'activités à proposer aux adolescents du Grand Parc. Cela constitue une alternative constructive face à une oisiveté génératrice de nombreuses manifestations d'insécurité sur ce quartier depuis le début de l'année. L'association propose une séance de boxe par semaine, ouverte à toutes et à tous gratuitement : ring gonflable, animation sportive, etc...

Food truck sur la Plage du Lac, porté par l'association UBAPS

De juin à Septembre, 4 jeunes, accompagnés par l'UBAPS, éducateurs de prévention spécialisée, peuvent expérimenter la gestion d'un Food Truck sur la plage du Lac. Ce projet s'inscrit dans l'aide à leur insertion professionnelle mais de façon concrète en les amenant à appréhender les questions relatives à la réglementation, aux normes sanitaires, au budget, à la vente, à la gestion de stocks et de produits frais, etc...

L'association UBAPS sollicite la Ville de Bordeaux pour une aide à la mise en place de ce projet de chantier éducatif.

L'amélioration des relations Pompiers-Population, projet porté par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Il a été constaté à de nombreuses reprises que les interventions des pompiers n'étaient pas toujours aisées dans certains de nos quartiers sensibles, allant parfois jusqu'à des caillassages de véhicules et des équipes. Il est proposé de tenter d'inverser cette tendance en commençant par le secteur des Aubiers, au travers d'une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 », délivrée par les pompiers de la caserne du secteur. 10 adultes en bénéficieront ainsi que d'une sensibilisation aux risques domestiques. Cette action est surtout un support pour créer les conditions d'une interconnaissance et de la constitution d'un réseau d'habitants relais.

Accompagnement des personnes prostituées, porté par La Case-POPPY

L'équipe de POPPY, en allant sur le terrain à la rencontre des personnes prostituées, est souvent confrontée à la barrière linguistique. Or, il est essentiel que la communication puisse s'établir afin de délivrer des messages pertinents sur la réduction des risques en matière de santé. C'est également important s'ils veulent permettre aux personnes qui le souhaitent, de bénéficier d'une aide plus conséquente dans les locaux de l'association. La médiation avec les riverains, déplorant une cohabitation difficile avec ce public, nécessite aussi une bonne compréhension mutuelle. Ces professionnels souhaitent donc se faire accompagner d'interprètes formées par leurs soins à l'approche des personnes prostituées.

Complémentairement à ces projets, deux structures ont vu leur besoin en subvention de fonctionnement augmenter cette année : la Mission Locale et le GIP Réussite Educative de Bordeaux.

La Mission Locale de Bordeaux :

La sollicitation budgétaire formulée par la Mission Locale de Bordeaux a pour objectifs de renforcer ses moyens d'intervention dans le cadre du plan d'actions suivant :

- La priorisation et le renforcement de l'accompagnement des publics les plus en difficultés par rapport à l'emploi : jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, et/ou présentant de bas niveaux de qualifications, ainsi que les jeunes réfugiés.

Cet axe de travail implique notamment la mise en place d'un plan de relances par les conseillers, des jeunes ciblés et, la proposition de rendez-vous systématiques sur des plages d'accueil individuel réservées.

- L'accompagnement expérimental des jeunes manifestant des difficultés à s'inscrire dans une démarche collective, telle que le propose le dispositif « Garantie Jeunes » déployé depuis 2015.

- Des « circuits » plus spécifiques permettront d'accompagner les jeunes mobilisés sur tous les événements Emploi du territoire : Forum du recrutement en alternance, Rencontres Territoriales de l'Emploi, Forum métiers etc...

- La déclinaison du Plan d'Investissement dans les Compétences et plus particulièrement sur les axes suivants : Apprentissage, Intégration des jeunes réfugiés et Repérage.

Concernant le dernier axe « Repérage », il s'agit de développer des démarches proactives destinées à « aller vers » les jeunes, dans leur environnement.

Ainsi, dans un contexte de diminution des premiers accueils des jeunes bordelais (-9.7% en 2018), la Mission Locale de Bordeaux souhaite développer des modalités d'intervention innovantes de repérage et d'intervention auprès des publics dits « invisibles », au travers de plusieurs « chantiers » :

- L'adaptation de ses outils de contact et de communication numérique avec le public, afin de les adapter aux évolutions des pratiques numériques des jeunes qui ont pu être constatées.
- Le renforcement de la dynamique de travail partenarial en déployant notamment une action de communication d'envergure auprès de tous les acteurs et services du territoire bordelais, en contact avec les jeunes. Une « tournée » de toutes les structures afin de présenter en direct l'offre de service de la Mission Locale et apporter les nouveaux outils de communication.
- De nouvelles actions de « prise de contact » et de rencontre seront également démultipliées. Il s'agit par exemple de l'action « Itinéraires ciblés » qui proposent la rencontre entre « pairs », de manière spontanée : des jeunes mobilisés au sein de la Garantie Jeunes, préalablement informés et formés, partent une demi-journée à la rencontre des jeunes bordelais, dans les quartiers définis de la ville.

Le GIP de Réussite Educative de Bordeaux :

Accompagnant plus de 350 enfants et leurs familles sur les 6 quartiers prioritaires, le GIPREB s'appuie pour cela depuis 2012 sur un solide réseau de professionnels de terrain, réunis autour d'Equipes de Réussite Educative.

L'objectif est de lever les freins altérant l'épanouissement personnel et social de l'enfant, mais toujours en recherchant l'adhésion de sa famille. La réussite de cette approche est son caractère individualisé, le diagnostic est partagé et les réponses sont sur mesure. Le Programme de Réussite Educative peut notamment favoriser une scolarisation dès 3 ans, l'accès au lycée pour des adolescents qui n'auraient pas eu la même égalité des chances. Parfois c'est d'une aide d'un pédopsychiatre que viendra le déblocage ou encore via l'accès à des soins auditifs ou visuels. La pratique d'une discipline culturelle, jusqu'alors inaccessible financièrement, permet dans d'autres cas de favoriser une expression révélée déficiente. Du fait du bien fondé de ce dispositif et de ses résultats, les sollicitations sont en augmentation. Mais les demandes sont également liées à un accroissement de la précarité sur certains secteurs et son corollaire de difficultés pour les familles à assumer seules les besoins de leurs enfants. Ce sont les raisons pour lesquelles une aide exceptionnelle au fonctionnement est nécessaire pour boucler l'exercice 2019.

C'est pourquoi je vous propose de financer ces deux structures pour les montants suivants :

- Financement complémentaire Mission Locale : 20 000 €
- Financement complémentaire GIP Réussite Educative de Bordeaux : 35 000 €

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer la somme totale de 75 500 € aux organismes déclinés dans le tableau ci-dessous ;

Structure	Financement Pacte
Unis Cité	15 000 €
Académie Youn'Us	1000 €
Boxing Club Alamele	2000 €
Union Bordeaux nord des Associations de Prévention Spécialisée	1000 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde	500 €
La Case-Poppy	1000 €
Mission Locale Bordeaux	20 000 €
GIP Réussite Educative de Bordeaux	35 000 €

- A signer tout document lié à la présente délibération.

Le total de cette délibération s'élève à 75 500 € qui seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2019, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

APPEL A PROJET A INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION xxxxx

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-xxxxx du Conseil Municipal du xxxxxxx

Et

L'association xxxxxxx représentée par xxxxxxxx, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association s'assigne au cours de l'année xxxx à la mise en œuvre et à la poursuite des actions référencées en article 3.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile xxxxx.

ARTICLE 3 : Participation financière de la Ville

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 4 les subventions suivantes :

Nom du projet	Quartier	Axe	Ville

ARTICLE 4 : Mode de règlement

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

[illegible]

ARTICLE 5 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Cette subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier d'appel à projet Innovation Sociale et Territoriale.

ARTICLE 6 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 7 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 9 : Suivi et évaluation

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

Une copie certifiée de son budget,

Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité et d'un bilan financier avant le 31 janvier.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations en fin d'année :

Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 10 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 11 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'association xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Alexandra SIARRI
Adjointe au Maire